

NOTRE ADRESSE ?

PROFORM' CONSEIL (P.F.C.)

n°18, allée des Ateliers Relais, ZI n°2
97 410 SAINT-PIERRE
Tel : 0262 96 72 57
mel : pfc.reunion@wanadoo.fr

NOTRE EQUIPE ?

RESPONSABLES de P.F.C. :

- ETIENNE Christophe
- VON-PINE Simon

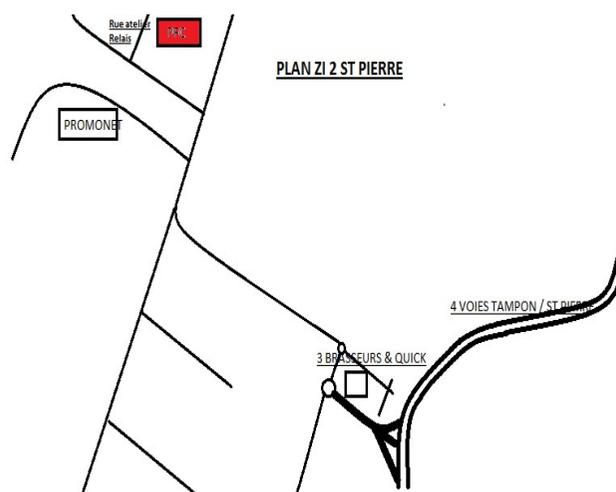
FORMATEURS :

- PICARDO Jean Philippe
- TANGATCHY Emmanuel
- PRIETO Ignacio

SECRETAIRE :

- GOURSAYE Mélissa
- CHUTET Emilie

PLAN ?



Quelques chiffres sur l'année 2023

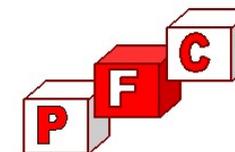
Formation continue

- ✓ Nombre de candidats formés : 34
- ✓ Taux de satisfaction : 100 %
- ✓ Taux d'abandon et causes : 06 % (absence, autres projets)
- ✓ Taux de réussite (partielle et totale) : 86 %
 - validation totale : 66 %
 - validation partielle : 20 % (CCP)
- ✓ Taux d'insertion : 75 %

CFA

- ✓ Nombre d'apprenti / CFA : 25
- ✓ Taux de poursuite d'études : 10 %
- ✓ Taux d'insertion : 50 %
- ✓ Taux de satisfaction : 70 %
- ✓ Taux d'abandon : 55 %
- ✓ Taux de réussite CFA/candidat présent : 90 %
 - validation totale : 45 %
 - validation partielle : 45 % (CCP)

PROFORM' CONSEIL



TITRE PROFESSIONNEL A.M.B.
"AGENT DE MAINTENANCE des BATIMENTS"

« FORMATION CERTIFIANTE RNCP35510 »
(Titre professionnel de Niveau 3 délivré par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion – date d'enregistrement : 20/04/2021)



Organisme référencé :



: 0262 96 72 57

LE METIER D'AGENT DE MAINTENANCE DU BATIMENT ?

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments. Ses missions :

- Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.
- Établir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences,
- Effectuer la maintenance améliorative courante (*aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.*), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'un local, etc.

Pour exercer le métier, les qualités suivantes peuvent être considérées comme essentielles :

- Ponctualité et assiduité,
- Organisation, planification des interventions,
- Respect des règles de prévention,
- Conscience professionnelle, sociabilité,
- Entretien des relations avec les autres intervenants, résidents, hiérarchie, etc.
- Capacité à rédiger des comptes rendu d'intervention
- Prise en compte des règles du tri des déchets

LES CHAMPS D'INTERVENTION ?

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce majoritairement sur des sites occupés dans :

- des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation
- des structures multi-services d'aide à la personne (*personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.*)

L'ACCES A L'EMPLOI ?

Cette formation prépare une insertion directe en emploi.

Cet emploi se trouve essentiellement dans :

- ✓ Les entreprises générales du bâtiment,
- ✓ Les entreprises multiservices, l'hôtellerie
- ✓ Les établissements sanitaires et sociaux (*cliniques, maisons de retraite, ...*),
- ✓ Les établissements scolaires (lycées, collèges...),
- ✓ Les administrateurs d'immeubles (*HLM, Syndics...*)
- ✓ Les entreprises privées, les particuliers

CONDITIONS D'ACCES & PRE-REQUIS?

- **Savoir lire et écrire**
- **Bonne condition physique**
- **Formation accessible par la voie de l'apprentissage** (limite d'âge <30 ans) **ou de la VAE** (expérience minimum d'1 an obligatoire)
- **Compatible à bon nombre de personnes souffrant de handicap moteur ou de capacités fonctionnelles restreintes** (*variation des postures et positions de travail, compensation des ports de charges, gestes non répétitifs sur la durée...*)
- **Mode de recrutements** : tests + entretien
- **Délai d'accès** : selon le temps d'instruction des organismes financeurs (*environ 1 mois*).

LES OBJECTIFS DE FORMATIONS ?

- **Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment**
- **Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment**
- **Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment**

LE CONTENU ?

- **Accueil / contractualisation**
- **Module 1 : Aménagement intérieurs d'un bâtiment** (*Placoplatre & finition*)
 - ↪ Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
 - ↪ Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
 - ↪ Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
 - ↪ Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- **Module 2 : Electricité**
 - ↪ Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
 - ↪ Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

- **Module 2 : Electricité** (*suite*)
 - ↪ Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- **Module 3 : Plomberie**
 - ↪ Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment
 - ↪ Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
 - ↪ Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- **Session d'évaluation finale du titre professionnel AMB** (*niveau 3 validé par la DEETS*)
- **Bilan final**

MODALITES ?

- **modalités pédagogiques** :
 - o travail de groupe, mise en situation pratique, stage en entreprise (*selon le dispositif*)
- **lieu** : **PROFORM' CONSEIL à ST PIERRE** (*un espace de 400 m²*)
- **durée** : **510 H** (*durée moyenne en centre*)
- **Nombre de stagiaire par session de formation** :
 - * minimum : 6
 - * maximum : 12
- **Modalités d'évaluation & sanctions** :
 - o positionnement
 - o évaluations en continue
 - o attestation de stage et de compétences
 - o session d'examen du titre professionnel AMB - niveau 3
 - o **Validation totale** (*titre professionnel*) ou **partielle** (*obtention de certificat de compétence professionnelle*)
- **tarif** : **12€/Heure** (*coût moyen*)
 - o Modulé selon le statut du client
 - o Devis sur demande *
 - * (*coût TTC, comprenant tous les frais de formation, aide au montage de dossier de demande de financement, possibilité de paiement en plusieurs fois, CGV fournies avec le devis*)
- **Matériel obligatoire** : Equipement de protection individuelle (EPI) fourni sauf chaussure de sécurité

Comment s'inscrire?

Vous pouvez déposer votre candidature nous téléphonant au n° tel 0262 96 72 57 ou en nous envoyant votre lettre de motivation + CV à l'adresse mel : pfc.reunion@wanadoo.fr;